

-2014-03-

**L'an deux mille Quatorze et le trois Avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU , Maire.
La convocation était du 29 Mars 2014.**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, MARQUET Sophie, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : LE PROVOST Virginie

PROCURATION : Virginie LE PROVOST en faveur de VIGNEAU Eric, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SARRAZIN Paulette

Monsieur Le Maire prend la parole pour souhaiter la bienvenue au Conseil Municipal qui a été installé dans ses fonctions le 29 Mars dernier, il demande à Jean-François LACAMPAGNE de donner lecture du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes.

Monsieur Le Maire précise que, comme indiqué à l'ordre du jour, la séance de ce jour sera consacrée à la nomination des délégués du Conseil Municipal auprès des différentes structures auxquelles la commune adhère et à la mise en place des commissions communales. Il souligne que le rôle des délégués est très important car ils représentent la commune et les décisions prises dans les syndicats impactent le budget de la commune et son fonctionnement. Les délégués sont appelés à faire les comptes rendus des réunions auxquelles ils assistent en séance de Conseil Municipal. Leur présence aux réunions des organismes pour lesquels ils sont désignés est vivement souhaitée, de plus certains syndicats ont des délégués suppléants auxquels il faut faire appel si le titulaire ne peut participer. Dans le cas, où ils ne peuvent rarement y assister en fonction des heures ou jours de réunion ou si cela ne répond pas à leurs attentes, ils peuvent le dire afin de désigner un nouveau délégué, il vaut mieux cela que ne pas représenter la commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU BAZADAIS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nouvelle législation, les délégués sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Depuis notre adhésion à la Communauté de Communes du Bazadais, la commune dispose d'un siège de Conseiller Communautaire titulaire avec un suppléant.

Les délégués de la commune seront donc :

Titulaire :

- M. VIGNEAU Eric, Maire

Suppléants :

- M. LACAMPAGNE J-François, 1^{er} Adjoint

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

Monsieur Le Maire donne la parole, à André LE MOIGNE, délégué pendant le dernier mandat qui présente le Syndicat et parle du coût des travaux et des emprunts qui en découlent. Le Conseil Municipal désigne comme délégués :

M. Jean-François LACAMPAGNE

M. André LE MOIGNE

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE présente le mode de fonctionnement du Syndicat au Conseil avec le montant de participation demandé pour le fonctionnement au nombre d'enfants scolarisés et pour l'investissement au nombre d'habitants.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaires : Eric VIGNEAU - André LE MOIGNE

Suppléants : Paulette SARRAZIN - Sophie MARQUET

SYNDICAT SOLAIRE DE BAZAS :

Le Maire qui était délégué auprès de ce syndicat en donne les compétences et le mode de fonctionnement.

Le Conseil Municipal désigne :

Mme Paulette SARRAZIN,

Mme Virginie LE PROVOST

ECOLE D'AILLAS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que c'est la commune d'AILLAS qui gère seule l'école et qui fixe la participation aux frais de fonctionnement demandée par rapport au nombre d'enfants. Depuis 2011, suite à un problème d'effectif à AILLAS qui n'a pas souhaité de nouvelles inscriptions, le Conseil Municipal de SENDETS a décidé de ne délivrer des autorisations d'inscriptions avec participation que pour l'école de GRIGNOLS.

La commune de SENDETS est représentée par un membre qui siège au Conseil d'Ecole. Le Conseil Municipal désigne en fonction de leur disponibilité :

- **M. Patrice POUBLAN,**
- **Mme LE PROVOST Virginie,**
- **Mme MARQUET Sophie,**

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE :

Chaque commune adhérente doit désigner un représentant pour participer aux réunions du Syndicat et pour être le relais pour les dossiers d'électrification rurale avec notamment les problèmes de distribution et les renforcements de réseau. Le Conseil Municipal désigne :

M. Jean-François LACAMPAGNE

CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal chargé des questions de défense. il donne la parole à André LE MOIGNE qui était correspondant ; il a participé à plusieurs réunions où il était question de l'importance du recensement des jeunes pour la journée d'appel. Le Conseil Municipal désigne :

M. LE MOIGNE André

CORRESPONDANT TEMPETE :

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il existe sur la commune un correspondant tempête. Il donne la parole à J-François LACAMPAGNE qui occupait cette fonction ce dernier parle de son rôle notamment lors de la dernière tempête de 2009. . Le Conseil Municipal désigne :

M. Jean-François LACAMPAGNE

EGLISE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il souhaite qu'un conseiller Municipal soit en charge de la gestion de l'Eglise autant pour l'organisation des cérémonies que pour les relations avec le prêtre responsable. C'est Hélène LABARRIERE qui occupait cette fonction. Le Conseil Municipal désigne :

Mme Hélène LABARRIERE

Et pour la suppléer à sa demande :

Mme Paulette SARRAZIN

M. LE MOIGNE André

COMMISSION COMMUNALES :

Le Maire expose le mode de fonctionnement qu'il propose avec notamment des commissions communales pour certains domaines dont il assurera la présidence et composée de quatre conseillers. Pour ce qui est des finances, il propose de travailler avec l'ensemble du Conseil comme cela se faisait afin que chacun soit impliqué. Le Conseil Municipal est favorable.

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal désigne : **Christian PERAUDEAU, Véronique ANTONUTTI, Hélène LABARRIERE, Hervé GUERIN.**

COMMISSION VOIRIE ET CHEMINS RURAUX :

Le Conseil Municipal désigne : **Patrice POUBLAN, Véronique ANTONUTTI, Hervé GUERIN, Christian PERAUDEAU.**

CIMETIERE :

Le Conseil Municipal désigne : **Hélène LABARRIERE, Paulette SARRAZIN, André LE MOIGNE, Christian PERAUDEAU .**

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal désigne **Christian PERAUDEAU et Paulette SARRAZIN** pour la gestion de la location de la salle avec le secrétaire de Mairie. Un état des lieux sera réalisé par écrit.

CONSEILLERS TECHNIQUES POUR LA DEFENSE INCENDIE :

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est responsable de la garde au feu après le départ des pompiers. Il doit désigner par arrêté trois conseillers techniques. Il a demandé à **Alain ANTONUTTI** de rester Conseiller Technique car il a une très bonne connaissance du terrain, ce dernier est favorable et veut bien venir en aide à l'équipe municipale si besoin..

André LE MOIGNE et **Jean-François LACAMPAGNE** veulent bien également remplir cette mission.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Elle sera proposée lors d'une prochaine réunion dès que les services fiscaux nous auront donné la marche à suivre. Ace jour, il convenait de proposer 12 titulaires et 12 suppléants, les services fiscaux en retiennent 6 de chaque parmi lesquels des propriétaires forestiers et des propriétaires qui ne résident pas sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Logement communal « de la Crêche » :

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle BRUSHI , locataire du logement communal nous a averti par courrier de son intention de libérer le logement au 1^{er} Juin 2014. Le maire demande au Conseil d'en parler afin de faire passer l'information. Un avis sera envoyé au « Sabitout ».

Courrier Mme ROLLAND-MAZENC :

Le Maire donne lecture d'un courrier, reçu le 1^{er} Avril 2014, de Mme ROLLAND-MAZENC , domiciliée lieu-dit « rippes » par lequel elle lui expose des remarques par rapport à la boîte aux lettres de la place qui a été neutralisée par la Poste. Elle aborde également la présence d'arbres en bordure de la route de « rippes » qui peuvent représenter un danger pour les usagers et les riverains.

En ce qui concerne la boîte aux lettres, après renseignements pris, elle avait été remise en service le jour de la réception du courrier, pour ce qui est des arbres il sera vérifié par rapport au cadastre qui est le propriétaire, mais il semble que ce soit une personne ayant une résidence secondaire à proximité, Christian PERAUDEAU propose de la rencontrer.

Une réponse sera adressée, dès que possible, en fonction de la recherche par rapport au cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.